



Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques

Demande d'utilisation de diglyme: les tiers intéressés peuvent fournir des informations concernant des substances ou des technologies de remplacement

L'organe commun de notification des produits chimiques de l'OFEV - OFSP - SECO conformément à l'alinéa 8 du chiffre 2 de l'annexe 1.17 de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits (ORRChim)¹

communiqué:

La firme BASF Suisse SA, Bâle, a déposé une demande afin de pouvoir continuer à utiliser du diglyme (listé à l'annexe 1.17 ORRChim et à l'annexe XIV REACH) comme solvant réactionnel dans la fabrication de produits utilisés dans l'industrie électronique pour diverses applications. Dans ce contexte, l'organe de réception des notifications publie les informations non-confidentielles, sur lesquelles les tiers intéressés disposant d'informations concernant des substances ou des technologies de remplacement peuvent se prononcer d'ici au 20 janvier 2020:

Office fédéral de la santé publique
Organe commun de notification des produits chimiques
CH-3003 Berne
reachhelpdesk@bag.admin.ch

Consultations en cours relatives aux emplois ayant fait l'objet d'une demande:
www.anmeldestelle.admin.ch/chem/fr/home/themen/pflicht-hersteller/stoffe/stoffen-anhang-chemrrv-reach/aktuelle-konsultationen-zu-beantragten-verwendungen.html

19 novembre 2019

Organe commun de notification des produits chimiques

¹ RS 814.81